

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9659**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintenicien informatique

Nouvel intitulé : Maintenicien(ne) informatique système et réseaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Centre de formation et de reclassement - GEFI

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur du GEFI

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326r Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maintenicien informatique réalise l'installation, le paramétrage, les modifications, la mise en réseau et la prise en main par l'utilisateur des postes informatiques, puis s'assure de leur bon fonctionnement.

Il analyse les symptômes d'une panne informatique pour en faire un diagnostic précis, par un dialogue avec l'utilisateur et/ou des recherches directes sur le poste, puis il assure, quand cela est possible, la remise en fonctionnement directe du système et établit un compte-rendu précis de l'intervention.

Il explique à l'utilisateur l'origine et la résolution de la panne en s'adaptant à sa technicité et lui apporte les conseils pratiques visant à renforcer son autonomie.

Il peut être « Technicien de maintenance sur site ou itinérant » s'il intervient directement sur le site informatique concerné par la panne, ou « Technicien Hot Line (help desk ou support) » s'il réalise les interventions de diagnostic, de dépannage et de conseil par téléphone, ou « Assistant micro-informatique » s'il gère le suivi du parc informatique et ses utilisateurs de manière préventive et curative en assurant l'interface avec les prestataires extérieures.

Les titulaires de la certification sont capables de :

- mettre en oeuvre les étapes d'installation, de modification ou de mise en réseau, des éléments d'un poste informatique en respectant leur chronologie et leur paramétrage, puis d'en vérifier le bon fonctionnement en conformité avec la configuration demandée.
- analyser de manière exhaustive et méthodique les paramètres de fonctionnement d'un poste touché par une panne en le comparant à son fonctionnement nominal, en recueillant l'historique de la panne et en suivant un processus de questionnement.
- effectuer les modifications du système informatique à partir du diagnostic réalisé et en respectant les règles techniques et contractuelles de l'intervention.
- exprimer de manière claire, compréhensible et synthétique, les caractéristiques précises de la panne et des opérations réalisées dans un compte-rendu formalisé.
- évaluer et s'adapter au niveau technique de l'utilisateur (vocabulaire et complexité) pour lui faire comprendre l'origine et la résolution de la panne et renforcer son autonomie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les mainteniciens informatiques sont principalement salariés de SSII, de société de maintenance informatique ou de grands groupes

Technicien de service informatique, Technicien de maintenance informatique, Technicien support, Technicien hot-line, Technicien help desk, Technicien système

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes :

- 1 - Composante « installation de systèmes informatiques » : Evaluations écrites et orales de l'architecture d'un système et mise en situation physique ou informatisées de l'installation, de la modification ou de la mise en réseau d'un poste informatique.
- 2 - Composante « Diagnostic et dépannage » : Evaluation orale et mise en situation de la procédure d'analyse d'une panne, de son diagnostic et de sa résolution ; rédaction d'un rapport d'intervention.
- 3 - Composante « Assistance et conseil » : Mise en situation d'interventions relationnelles (avec différents types d'utilisateurs et gestion de situations conflictuelles).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant

En contrat d'apprentissage

OUI/NON

X

X

COMPOSITION DES JURYS

25% membres de GEFI - 75% professionnels

Après un parcours de formation continue	X	25% membres de GEFI - 75% professionnels
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	25% membres de GEFI - 75% professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	25% membres de GEFI - 75% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Maintenicien informatique" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Maintenicien informatique" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant modification de l'organisme certificateur : la certification est délivrée par le GEFI.

Arrêté du 17 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 11 mars 2005. Rectificatif du code NSF : 326r

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien de services en informatique, options technicien de maintenance, assistant micro, technicien hotline'

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien de service en informatique'. Ancienne appellation de l'organisme : 'Groupe C'. Homologation à compter du 8 juillet 1997.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 250 personnes par an

Autres sources d'information :

<http://www.gefi-sa.com>

<http://www.carif.idf.org>

contact@gefi-sa.com

<http://www.gefi-sa.com>

<http://www.carif-idf.org>

Lieu(x) de certification :

: Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Créteil]

Centre de formation et de reclassement - GEFI : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [CRETEIL]

GEFI Centre de formation et de reclassement

85/87 avenue du Général de Gaulle

94000 Creteil

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GEFI Centre de formation et de reclassement

85/87 avenue du Général de Gaulle

94000 Creteil

Historique de la certification :

- Changement d'appellation de l'organisme : Ancienne appellation de l'organisme : 'Groupe C' (arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997), homologation sous l'intitulé 'Technicien de service en informatique'.

- Ancien libellé : 'Technicien de services en informatique, options technicien de maintenance, assistant micro, technicien hotline' (arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

Certification précédente : Technicien de service informatique

Certification suivante : Maintenicien(ne) informatique système et réseaux